

Séance du 14 juillet 2020.

Présents : MM. MATHELIN C, Bourgmestre-Présidente ; WERNER E., PUFFET S., Echevins ; PIRLOT E., NEMRY A-F. et TIMMERMANS L., Conseillers communaux ; TIMMERMANS S., Directrice générale FF

Excusés : ECHTERBILLE B., CHENOT J-P, BOULANGER J.

SEANCE PUBLIQUE

Madame Mathelin, Présidente, propose :

- De reporter le point 1 à la prochaine séance du Conseil communal, le PV de la séance précédente ayant été omis lors de l'envoi des convocations.

Le Conseil communal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

1. Cahier des charges locations de chasses communales - Modifications

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu que les baux de location des droits de chasse sur les biens communaux des sections de St-Médard et Straimont arrivent à échéance le 30 juin 2020 ;

Vu qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la continuité de l'exercice du droit de chasse sur ces parcelles ;

Vu le cahier des charges et les clauses particulières tels qu'approuvés par le Conseil communal en date du 18/06/2020, pour les lots n° 1 à 9, et pour lesquels la location du droit de chasse est proposée de gré à gré ;

Vu les modifications proposées par le Collège communal, celles-ci faisant suite à une erreur de rédaction, à savoir :

- Page de garde : supprimer « (sections de St-Médard et Straimont) » dans le deuxième encadré, 1^{ère} ligne.
- Art. 26 : inclure le gré à gré pour le droit de préemption
- Art. 56 : ajout d'un « et » après la virgule et avant « du 24 décembre inclus... »

A l'unanimité,

APPROUVE le cahier des charges et les clauses particulières relatifs à la location des droits de chasse en forêt communale d'Herbeumont pour les lots n° 1 à 9, ainsi que ses annexes, tel que modifié suivant les indications reprises plus haut, en sa page de garde et ses articles 26 et 56.

Par le Conseil,

La Directrice générale ff,

La Bourgmestre,

S. TIMMERMANS

C. MATHELIN